conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



## **Buz®+ Intense**

Date de révision: 28.04.2023 P911 Page 1 de 8

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Buz®+ Intense

UFI: X0T0-F0P3-U009-A2P5

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

EuPCS: PC-CLN-2 Nettoyants non abrasifs tout usage (ou polyvalents), PC-CLN-10.1 Nettoyants pour la

cuisine

Catégories de processus [PROC]: 8, 10

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG

Rue: Fraunhofer Str. 17 Lieu: D-87700 Memmingen

Téléphone: +49 (0) 8331 930-6 Téléfax: +49 (0) 8331 930-880

e-mail: info@buzil.de
Interlocuteur: info@buzil.de
Internet: www.buzil.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0) 8331 930-6 (08:00 - 16:00 h)

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

# Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

# Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantite		
	N° CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)					
26183-52-8	8 ethoxylates d'alcools gras					
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H3	318				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité		
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA			
26183-52-8		ethoxylates d'alcools gras	5 - < 10 %		
	par inhalation: CL50 = > 5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 20 - 100				

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



#### **Buz®+Intense**

Date de révision: 28.04.2023 P911 Page 2 de 8

## Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface amphotères, parfums, agents conservateurs (Phenoxyethanol, Benzisothiazolinone).

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Indications générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

# Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

# Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

# Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

# Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NF PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée

mousse résistante à l'alcool

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les non-secouristes

Ventiler la zone concernée.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



#### **Buz®+ Intense**

Date de révision: 28.04.2023 P911 Page 3 de 8

#### Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **Autres informations**

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Ventiler la zone concernée.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

# Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

# Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

# Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Conseils supplémentaires

Aucune information disponible.

# 8.2. Contrôles de l'exposition

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



# **Buz®+Intense**

Date de révision: 28.04.2023 P911 Page 4 de 8



# Contrôles techniques appropriés

Aucune information disponible.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable.

#### Protection des mains

Utilisation de gants de protection:

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

Les gants de protection ne sont pas indispensables si des mesures équivalentes sont prises contre l'exposition accrue de la peau due au travail humide (par exemple, en utilisation une pommade pour la peau appropriée).

#### Protection de la peau

Porter des habits de travail appropriés.

# **Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

#### Protection contre les risques thermiques

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

# Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: bleu

Odeur: Parfums, produits parfumés

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

env. 100 °C

env. 100 °C

et intervalle d'ébullition:

non applicable Inflammabilité: Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé Point d'éclair: non applicable Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non applicable pH-Valeur (à 20 °C): 9.0 - 10.0Viscosité cinématique: non déterminé

(à 40 °C)

Hydrosolubilité: complètement miscible

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:non applicablePression de vapeur:non déterminéDensité (à 20 °C):1,01 g/cm³Densité relative:non déterminé

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Buz®+ Intense

Date de révision: 28.04.2023 P911 Page 5 de 8

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

négligeable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique: < 600 mPa·s (50 1/s)

(à 25 °C)

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

# 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras					
		DL50 mg/kg	500	Rat	ATE	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	ATE	
	inhalation poussières/brouillard	CL50	> 5 mg/l	Rat	ATE	

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



## **Buz®+Intense**

Date de révision: 28.04.2023 P911 Page 6 de 8

# 11.2. Informations sur les autres dangers

#### **Autres informations**

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 19,6 mg/l	72 h		OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 15,0 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation					
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras					
	OECD 301 B	> 60 %	28			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

## Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

# Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

separement, emballages e

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



#### **Buz®+Intense**

Date de révision: 28.04.2023 P911 Page 7 de 8

# L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro**Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

d'identification: applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro**Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

<u>d'identification:</u> applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

d'identification: applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements

d'identification: applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2010/75/UE (COV): < 0,2 %

# Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

## Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,7,9,15.

# Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



## **Buz®+Intense**

Date de révision: 28.04.2023 P911 Page 8 de 8

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: 9 (1)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)